

Nouvelle confirmation de la concrétisation du pipeline de produits

Opinion : ACHETER

Valorisation cible : 37 €par action

Secteur	Biotech. Végétales
Cours au 28/05/15	30,60€
Capitalisation	27,0M€
Marché	Alternext

Actionnariat	
Jean-Paul Fèvre	35,5%
Frédéric Bourgaud	7,3%
Eric Gontier	7,6%
Autres administrateurs et autodétention	0,8%
Flottant	48,8%

M€(31/12)	2014	2015e	2016e	2017e
CA	0,9	1,7	2,9	6,4
Var (%)		87,4%	68,6%	122,8%
ROC	-1,1	-1,1	-1,2	-0,6
Marge op. (%)	-123,3%	-65,7%	-42,5%	-9,7%
RNpg	-0,6	0,0	0,1	0,9
BNPA publié (€)	-0,93	-0,05	0,09	0,89
Var. BNPA (%)		ns	ns	ns
Dividende net (€)	0,00	0,00	0,00	0,00
Rendement net (%)	ns	ns	ns	ns
FCF	-2,2	-1,2	-2,0	-1,0
Dette fin. nette	2,2	-3,7	-1,7	-3,5
Gearing (%)	93%	-39%	-18%	-27%

Prochain événement : Publication du CA semestriel

Pipeline de produits 2015-2020

PAT Plantes à traire®	Nb produits	Commercialisation
Cosmétique	16	2015-2018
Agrochimie	1	2018
Anti-inflammatoires	3	2017
Anti-cancer	1	2020
Anit-Alzheimer	1	2020

PAT Friday®	Nb produits	Commercialisation
Pharmaceutique	3	2016-2021
Vétérinaire	1	2020

Source : Société

Commentaire

Début mai la société avait annoncé la signature de plusieurs accords dans le cadre de programme de recherche et développement, dans les domaines de la pharma, la cosmétique et de l'agrochimie, mais sans en dire plus. Aujourd'hui PAT dévoile la signature d'une convention de partenariat avec BASF, le leader mondial de la chimie, pour le développement de biomolécules en cosmétique ou pour l'agriculture (produits phytosanitaires, biopesticides). Ce partenariat, dont fait également partie le Conseil Régional de Lorraine, s'inscrit dans le cadre du programme collaboratif de recherche BioProLor (BIOactifs, PROduits en Lorraine) auquel participent, aux côtés de PAT, le CNRS, l'INRA, l'INRIA ou encore l'INSERM.

La première étape du partenariat, une phase de screening pour identifier les actifs d'intérêt, est jugée prometteuse par les dirigeants de BASF, ce qui les rend optimistes quant au développement de la collaboration. Cette annonce renforce la crédibilité de l'objectif affiché par les dirigeants de lancer plusieurs produits dans le secteur de la cosmétique et de pénétrer le domaine de l'agrochimie d'ici 2018. Par ailleurs la signature d'un partenariat avec un tel acteur de la chimie souligne la qualité de la recherche et des technologies développées par PAT depuis 10 ans.

Objectif de valorisation

Nous évaluons PAT par la méthode des flux disponibles actualisés, et obtenons une valorisation 37 €par action, soit un potentiel de hausse de près de 21% par rapport au dernier cours coté.

Opinion

Grâce à la levée de fonds réalisée au moment du transfert sur Alternext (près de 7 M€), PAT va pouvoir :

- finaliser et lancer la production des molécules du pipeline de produits de la division PAT Plantes à traire® ;
- passer à une production à grande échelle pour PAT Friday®, et accompagner les projets de développement (pharma et vétérinaire) ;
- doubler les capacités de production à Nancy, aménager une serre OGM, et ouvrir un site de R&D à La Réunion.

Rappelons que les programmes collaboratifs en matière de R&D, qui ont pour objectif de révéler et de concentrer des principes actifs issus des plantes, s'accompagnent parfois de co-financement et peuvent déboucher en cas de succès au lancement commercial de produits, dont un des ingrédients proviendrait du site de production de PAT (seul capable de produire le principe actif). La meilleure illustration de ce cas de figure est le contrat de collaboration signé avec le groupe Chanel en 2006 qui a débouché sur le lancement d'une crème anti-ride en 2012.

Les annonces de découvertes scientifiques, de nouveaux contrats de R&D et commerciaux, crédibilisent la stratégie de développement et de déploiement présenté par les dirigeants. Cette annonce devrait selon nous porter le titre. Conseil Acheter réitéré.

ARKEON Finance – Claire Deray : 01 53 70 50 00

DETECTION POTENTIELLE DE CONFLITS D'INTERETS

Opération de Corporate finance en cours ou réalisée durant les 12 derniers mois	Participation au capital de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrat de liquidité et / ou Animation de marché	Contrat d'apporteur de liquidité
OUI	NON	NON	OUI	OUI

Cette publication a été rédigée par ARKEON Finance. Elle est délivrée à titre informatif uniquement et ne constitue en aucun cas une sollicitation d'ordre d'achat ou de vente des valeurs mobilières qui y sont mentionnées. La présente publication ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considérée comme constituant une offre au public, ni comme une sollicitation du public relative à une offre quelle qu'elle soit.

L'information contenue dans cette publication ainsi que toutes les opinions qui y sont reprises, sont fondées sur des sources présumées fiables. Cependant ARKEON Finance ne garantit en aucune façon l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations et personne ne peut s'en prévaloir. Toutes les opinions, projections et/ou estimations contenues dans cette publication reflètent le jugement d'ARKEON Finance à la date de celle-ci et peuvent être sujettes à modification sans notification. Cette publication est destinée exclusivement à titre informatif aux investisseurs professionnels qui sont supposés élaborer leur propre décision d'investissement sans se baser de manière inappropriée sur cette publication. Les investisseurs doivent se faire leur propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière mentionnée dans cette publication en tenant compte des mérites et risques qui y sont attachés, de leur propre stratégie d'investissement et de leur situation légale, fiscale et financière. Les performances historiques ne sont en aucun cas une garantie pour le futur. Du fait de cette publication, ni ARKEON Finance, ni aucun de ses dirigeants ou de ses employés, ne peut être tenu responsable d'une quelconque décision d'investissement. Conformément à la réglementation et afin de prévenir et d'éviter les conflits d'intérêts, ARKEON Finance a établi et maintient opérationnelle une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts. Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts est destiné à prévenir, avec une certitude raisonnable, tout manquement aux principes et aux règles de bonne conduite professionnelle. Il est en permanence actualisé en fonction des évolutions réglementaires et de l'évolution de l'activité d'ARKEON Finance. ARKEON Finance entend, en toutes circonstances, agir dans le respect de l'intégrité de marché et de la primauté de l'intérêt de ses clients. A cette fin, ARKEON Finance a mis en place une organisation par métier ainsi que des procédures communément appelées « Muraille de Chine » dont l'objet est de prévenir la circulation indue d'informations confidentielles, et des modalités administratives et organisationnelles assurant la transparence dans les situations susceptibles d'être perçues comme des situations de conflits d'intérêts par les investisseurs. La présente publication est adressée et destinée uniquement (i) aux professionnels en matière d'investissement entrant dans la catégorie des "Investisseurs Qualifiés" au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'amendé "Order") ; (ii) aux "entités à valeur nette élevée" (*high net worth entities*) aux associations non immatriculées, au Partenariat et "Trustee" de "Trust à valeur nette élevée" au sens de l'article 49(2) du *Order*. Tout investissement ou activité d'investissement en lien avec la présente publication est uniquement disponible pour ces personnes et ne sera réalisé qu'avec ces personnes. Les personnes au Royaume-Uni qui recevraient la présente publication (autre que les personnes au (I) au (II) ou les actionnaires existant de la société) ne peuvent fonder leur décision d'investissement sur la présente publication ou agir sur la base de la présente publication. Cette publication ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud. Les valeurs mobilières mentionnées dans la présente publication n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933, tel qu'amendé (le « *Securities Act* ») ou au sens des lois applicables dans les Etats membres des Etats-Unis d'Amérique, et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exemption prévu par ledit *Securities Act* ou par les lois applicables des Etats membres des Etats-Unis d'Amérique. La présente publication et les informations qu'elle contient ne peuvent être adressés ou distribués aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de la société ne sont pas offertes aux Etats-Unis d'Amérique.

27, rue de Berri - 75008 Paris • Tel 01 53 70 50 00 • Fax 01 53 70 50 01
Site Internet : www.arkeonfinance.fr

Entreprise d'Investissement agréée – Membre du Marché d'EURONEXT Paris n°4226
S.A. au capital de 3.334.040 € • R.C.S : B 444 470 850 Paris
TVA intracommunautaire : FR 254 444 70850